

INFORMATION IMPORTANTE À L'INTENTION DES RESSORTISSANTS FRANÇAIS

ASSURANCES – ADHÉSION RAMQ

Entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2017

Suite à un nouvel avenant au protocole d'entente entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de la République française relatif à la protection des élèves et des étudiants participant à la coopération, les ressortissants français inscrits à temps plein dans un programme de formation professionnelle menant à l'obtention d'un diplôme bénéficient maintenant de la couverture de la RAMQ.

Veuillez prendre note des actions requises afin de vous prévaloir de la protection offerte par la RAMQ :

- 1- Avant le départ pour le Québec, obtenir [l'attestation d'affiliation au régime de sécurité sociale français](#) correspondant à votre situation auprès de l'organisme de rattachement en France ;
- 2- À l'arrivée au Québec, communiquer avec la Régie de l'assurance maladie du Québec afin d'obtenir le formulaire d'inscription.
 - à Québec : (418) 646-4636
 - à Montréal : (514) 864-3411
 - ailleurs au Québec (sans frais) : 1 800 561-9749
- 3- S'inscrire auprès de la Régie en présentant ce formulaire dûment complété, avec les documents exigés :
 - l'attestation d'affiliation au régime de sécurité sociale français;
 - le certificat d'acceptation pour études délivré par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (ce document n'est pas exigé pour les études au Québec de moins de six mois);
 - la lettre d'admission officielle émise par l'établissement d'enseignement
- 4- Présenter la confirmation de la Régie de l'assurance maladie du Québec à votre Centre de formation afin d'obtenir l'annulation de votre police d'assurances avec Desjardins. **Si la preuve d'adhésion est fournie dans les 45 jours suivant l'arrivée au Québec et qu'aucune prestation n'a été payée, aucune facture ne sera émise.**
- 5- Payer la facture émise, s'il y a lieu, par le centre de formation professionnelle pour la période de couverture de Desjardins.

Une fois arrivé au Québec, nous vous invitons à adhérer rapidement à la couverture de la RAMQ, le coût mensuel d'adhésion à l'assurance temporaire de Desjardins est de 78 \$ par mois, et ce, facturable à partir du 46^e jour suivant l'arrivée au Québec.